

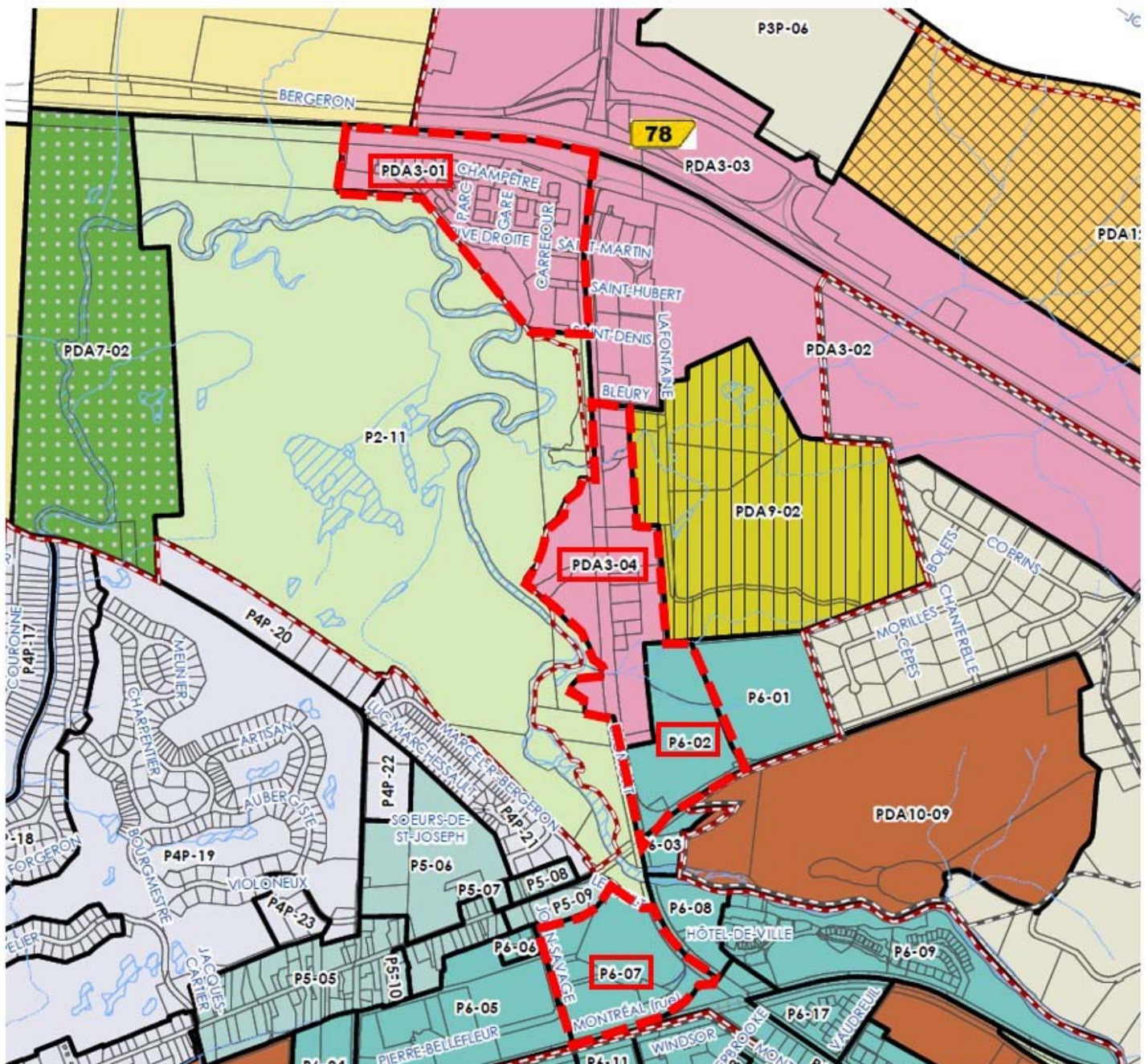
AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

- Premier projet de règlement numéro 1037-17-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de modifier les usages permis et les usages conditionnels des zones commerciales PDA3-01, PDA3-04, P6-02 et P6-07 (boulevard de Bromont).

AVIS est par les présentes, donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue lundi le 9 mars 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 1037-17-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de modifier les usages permis et les usages conditionnels des zones commerciales PDA3-01, PDA3-04, P6-02 et P6-07 (boulevard de Bromont). Les zones concernées sont illustrées en rouge ci-dessous :



2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation aura lieu **lundi le 30 mars 2020 à 19 h 00** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont.
3. Ce premier projet de règlement numéro 1037-17-2020 vise à modifier les usages permis et les usages conditionnels des zones commerciales PDA3-01, PDA3-04, P6-02 et P6-07 afin de mieux définir et préciser la vocation souhaitée de ces zones.

4. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du Conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet. Ce premier projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, du lundi au vendredi ou sur le site internet de la Ville au bromont.com.

Bromont, ce 12^e jour de mars 2020.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du Service du greffe et des affaires juridiques